



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CELAVU-PRUNELLI

STRUCTURE MULTI-ACCUEIL
LES PAPILLONS DU PRUNELLI

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Adopté par délibération n° DCC 2022- le

SEPTEMBRE 2022

Tel : 04 95537152/ 0784908423

Email : lespapillonsduprunelli@celavu-prunelli.fr





Table des matières

3

Préambule

2

Article 1 Le projet d'accueil

- 1 les prestations d'accueil proposées
- 2 L'accueil de l'enfant en situation de handicap ou atteints de maladie chronique
- 3 Le personnel
- 4 Les analyses de pratique et les formation

Article 2: Le projet éducatif

- 1- L'accueil
- 2 - L'éveil
- 3 - Le repas
- 4 - Le soin
- 5 - Le sommeil

Article 3 Le Projet social et de développement durable

I - Le projet social

- 1 Le territoire et la démographie
- 2 Les ménages et familles
- 3 L'accueil du jeune enfant
- 4 L'action sociale de la communauté de communes
- 5 L'offre culturelle et sportive à destination de la petite enfance

II - Le projet écoresponsable

- 1 Réduire, réemployer, trier les déchets
- 2 Les produits d'entretien
- 3 L'alimentation
- 4 Le matériel



PROJET D'ETABLISSEMENT

MULTI-ACCUEIL DE BASTELICACCIA

les Papillons du Prunelli

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CELAVU-PRUNELLI

Ce projet d'établissement entre en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2022. Il regroupe le projet d'accueil, le projet éducatif et le projet social et de développement durable de la structure gérée par la Communauté de Communes du CELAVU-PRUNELLI.

Préambule

La structure multi-accueil les papillons du Prunelli est située à BASTELICACCIA près du groupe scolaire Auguste Gambarelli, lieu-dit Mascarone. A gestion intercommunale, elle se compose de trois pièces d'activités, de trois salles de repos, de trois salles toilettes changes, d'une biberonnerie, d'une cuisine, de deux cours fermées pour les jeux extérieurs, d'un bureau pour la direction, d'une buanderie, d'une salle de pause et d'un parking pour le personnel.

ARTICLE 1 LE PROJET D'ACCUEIL

A/ Les prestations d'accueil proposées

- Capacité de la structure

La capacité d'accueil de la structure multi-accueil est de 36 enfants âgés de 3 mois révolus à 3 ans âge de l'obligation scolaire et par dérogation jusqu'à la veille des six ans pour les enfants porteur d'un handicap ou en périscolaire. La garde se fait à temps plein (5 jours par semaine) ou à temps partiel (de 1 à 4 jours par semaine), et également de façon occasionnelle ou ponctuelle (rendez-vous, urgence....)

Les gestionnaires de la crèche ont fait le choix d'un encadrement des enfants selon les critères suivant: 1 agent pour 8 enfants marcheurs et 1 agent pour 5 enfants non marcheurs.

Suite à l'application des recommandations du décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux établissements d'accueil de jeunes enfants la crèche peut accueillir 5 enfants supplémentaires (surbooking de 15%) de façon journalière (maximum de 41 enfants).

- Heures d'ouverture et fermetures de la structure

La structure multi-accueil est ouverte du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h00.



Elle est fermée quatre semaines au mois d'Août, une semaine pour les vacances de Noël ainsi que les jours fériés. Exceptionnellement des jours de fermetures supplémentaires (ponts, formations professionnelles) peuvent être programmés. Les dates précises de fermeture sont communiquées chaque année aux parents. Ces périodes ne sont pas fixes et peuvent varier d'une année à l'autre.

Des horaires exceptionnels de fermeture anticipée sont programmés tout au long de l'année pour des réunions, des journées de formation du personnel, des analyses de pratiques. Elles sont signalées préalablement par affichage et par mail.

- Les différents types d'accueils proposés

Un dossier de préinscription doit être rempli et déposé par les parents à la structure (envoi par mail privilégié). La priorité est donnée aux enfants dont les parents résident sur le territoire communautaire. Dans la mesure où des places resteraient disponibles, elles seraient ouvertes aux enfants résidents sur des zones géographiques différentes. Une préinscription **ne garantit pas** une place dans la structure. La demande est examinée lors de la commission d'admission selon plusieurs critères :

- le lieu d'habitation avec présentation obligatoire d'un justificatif de domicile à la date d'accueil effective de l'enfant ;
- le mode de garde
- les fratries déjà en cours de contrat
- la date de dépôt de la demande ;
- le dossier complet.

Lors de la commission d'admission, une analyse précise de la demande, des besoins de chaque famille, et des places disponibles au moment de la date demandée par les parents est réalisée. La directrice de la structure contact la famille à l'issue de la commission d'admission pour annoncer la décision et fixer le rendez-vous de finalisation de l'inscription. L'admission devient définitive lorsque que la famille à transmis la totalité des documents et justificatifs demandés.

Plusieurs choix d'accueil sont alors possibles :

L'accueil régulier

Il est de type régulier si l'enfant vient de manière récurrente avec des horaires fixes et tout au long de l'année. Un contrat est alors signé entre les parents et la structure au plus juste de leurs besoins. Les parents sont facturés toutes les fins de mois avec un règlement obligatoire avant le 5 du mois suivant. Le contrat est révisable à la demande des parents et de façon unilatérale par la structure en cas de changement notable de la durée de garde ou d'inadéquation avec les horaires prévus



Le contrat individuel est établi après la période d'adaptation et renouvelé en janvier et septembre ; il contient :

- la date d'entrée et de sortie de l'enfant ;
- les jours, horaires et semaines d'accueil de l'enfant en établissant un nombre total d'heures sur la durée totale du contrat (pour la mensualisation) ;
- le tarif horaire calculé selon les différents critères ;
- les conditions de facturation (avec les déductions possibles) ;
- les modalités de rupture du contrat de part et d'autre des parties.

Nota : tout changement de domicile, de numéro de téléphone au domicile ou au travail, de médecin traitant, etc... doit être impérativement signalé dans les plus brefs délais. Il en va de même pour toute modification de la situation familiale, professionnelle ou des ressources du foyer afin que la mensualisation soit recalculée au plus juste.

L'accueil occasionnel

Il est de type occasionnel si l'enfant vient de façon ponctuelle ou si ses horaires sont très fluctuants (parents avec des plannings irréguliers) Il n'y a pas de contrat signé ni d'horaire minimum par semaine. La structure peut refuser l'accueil de l'enfant si celui ci n'est pas programmé suffisamment tôt (planning 1 mois à l'avance pour les personnes en poste) Ce type d'accueil est également proposé aux parents désirant utiliser la crèche pour des besoins ponctuels (rdv médical, entretien d'embauche,...) selon les places disponibles au jour le jour. La directrice contacte les parents inscrits pour proposer les places disponibles lorsqu'il y a des désistements ou des absences pour maladie par exemple.

L'accueil d'urgence :

En fonction des places disponibles et de l'urgence de la situation, un enfant peut être accueilli du jour au lendemain (exemple : hospitalisation d'un des deux parents, arrêt brutal du mode de garde, ...). La période d'adaptation, les horaires d'accueil ainsi que la situation médicale seront discutés avec la famille en tenant compte de l'intérêt de l'enfant.

Le plus souvent, l'enfant n'est pas connu par l'établissement.

Dans la mesure où les ressources de la famille ne sont pas enregistrées, le gestionnaire peut appliquer un tarif horaire fixe, défini annuellement. Il correspond à la participation moyenne horaire des familles observée lors de l'exercice précédent (cf affichage bureau directrice).

B/L'accueil de l'enfant en situation de handicap ou atteints de maladie chronique



L'inclusion d'un enfant porteur d'un handicap ou atteint d'une maladie chronique peut être réalisé après concertation avec la famille, le médecin traitant de l'enfant, le Référent Santé Accueil Inclusif et l'équipe de la structure afin d'établir un projet d'accueil individualisé.

C- Le personnel

En application de l'article R.23246-38 du décret du 30 août 2021 l'équipe de la crèche est composée de 40% de Diplômées et 60% de qualifiées.

L'équipe est composée d'une directrice, Infirmière titulaire du Diplôme d'État de Puéricultrice, d'une Éducatrice de Jeunes Enfants Diplômée d'État, de 3 auxiliaires de puériculture, de 6 animatrices titulaires du CAP petite enfance, d'un agent pour la confection des repas et d'un agent pour le nettoyage des locaux.

Les missions de chaque membre du personnel sont définies dans les profils de poste.

- **La directrice Infirmière titulaire du Diplôme d'État de Puéricultrice**

Elle veille à :

- l'accueil des enfants, des parents.
- au bien-être de l'enfant dans son intégralité aussi bien physique (repas adaptés, soins personnalisés avec un personnel qualifié), intellectuelle (activités favorisant l'éveil et l'autonomie) qu'affective (référente attitrée)
- définir l'organisation du travail et la gestion du planning du personnel selon les besoins de la structure et participe au recrutement.
- l'élaboration avec l'équipe du projet pédagogique et du règlement intérieur de la structure multi-accueil et à leur mise en œuvre.

Elle assure le rôle d'accompagnant santé et veille à l'élaboration des protocoles d'urgence, de prévention d'hygiène générale, de soins, de conduite à tenir en cas de maltraitance, de mesures de sécurité pour les sorties en collaboration avec le Référent Santé Accueil Inclusif.

- assurer la gestion administrative de la structure.
- participer aux décisions d'admissions des enfants
- participer et soutenir le travail de l'équipe accueillante.
- à la sécurité des enfants, alerte les autorités compétentes en cas d'urgence.
- au respect des règles d'hygiènes et de sécurité.
- élaborer les menus diversifiés.
- encadre les stagiaires.

- **L'éducatrice de jeunes enfants**

- Élaboration et mise en place du projet éducatif en relation avec le reste de l'équipe
- Participation à la gestion administrative de l'établissement en l'absence de la directrice (phoning des occasionnels, optimisation du planning d'accueil...)



- Identifie et répond aux besoins des enfants en collaboration avec l'équipe
- Organise et anime des activités au sein de la crèche en respectant les capacités et le développement psychomoteur de chaque enfant.
- Veille à la santé, à la sécurité, au bien-être et à l'épanouissement de l'enfant
- Aménagement et nettoyage des espaces de vie de l'enfant et du matériel.
- Participe et anime les réunions de l'équipe.

- **Les auxiliaires de puériculture et les encadrantes d'enfants**

- Accueil des enfants, des parents
- Veiller à la santé, à la sécurité, au bien-être et à l'épanouissement de l'enfant,
- Création et mise œuvre des conditions nécessaires au bien-être des enfants (repas, changes, présence affective)
- Aide à l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie
- participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets d'activités des enfants
- Mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène-Aménagement, nettoyage et désinfection des espaces de vie de l'enfant et du matériel (jouets, lit, matelas)
- Transmission d'informations
- participation à l'élaboration et à la mise en place du projet pédagogique
- Participation à la gestion administrative de l'établissement (présence ou absence des enfants)
- Participation à l'accueil et à la formation des stagiaires.
- Assure la gestion technique administrative en cas d'absence simultanée de la directrice et de l'éducatrice (appel des parents , soins d'urgence, contact avec le gestionnaire de la Communauté de Communes...)

- **La cuisinière**

La cuisinière assure :

- le suivi des repas de la crèche depuis la livraison des marchandises en liaison froide, jusqu'à leur distribution dans les espaces de vie des enfants en respectant les consignes de bonnes pratiques d'hygiène (HACCP), la traçabilité des produits et le plan de nettoyage.

La crèche est dotée du logiciel E-PACK hygiène pour l'aider dans cette démarche et respecte au mieux les directives de la loi EGALIM de janvier 2020 concernant l'emploi d'aliments biologiques

- l'élaboration des menus en collaboration avec la directrice
- la surveillance des températures des moyens réfrigérants (réfrigérateur, congélateur)
- la réception et stockage de la livraison et prises des températures,
- la préparation, fabrication des entrées, des plats, des desserts, de gâteaux, des compotes...
- la préparation du chariot (assiettes, couverts, verres, pots à eau...),



-la gestion des stocks des marchandises, des matériels et des produits,
- l'entretien quotidien de la cuisine
elle participe au projet éducatif de l'établissement.

- **L'agent d'entretien**

L'agent d'entretien assure :

- l'entretien quotidien des locaux et du linge de la crèche selon le plan de nettoyage
- une veille à la santé, à la sécurité, au bien-être et à l'épanouissement de l'enfant,
- une contribution à l'accueil des enfants et de leur famille par sa présence conviviale en lien avec les autres professionnelles de l'équipe,
- une aide éventuelle à la prise des repas, et assure le rangement, nettoyage des réfectoires
- une participation aux réunions de travail organisées par la direction de la crèche
- contribution au projet éducatif.

- **Les intervenants extérieurs**

Un référent Santé Accueil Inclusif médecin généraliste intervient 2 heures par mois pour informer, sensibiliser et conseiller l'équipe de l'établissement en matière de santé du jeune enfant et l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteint de maladie chronique. Il présente et explique en collaboration avec l'accompagnant santé les différents protocoles (soins d'hygiène, d'urgence...)

Il participe avec le médecin traitant de l'enfant à la mise en place des PAI et assure des actions d'éducation et de promotion de la santé (activité physique, sommeil, écran...)

Il contribue dans le cadre du dispositif départemental de traitement des informations préoccupantes au repérage des enfants en danger et à l'information des professionnels sur la conduite à tenir dans ses situations.

Une psychologue assure une vacation par mois pour l'observation des enfants et assure également des séances d'analyse des pratiques professionnelles pour chaque agent.

Une psychomotricienne anime un atelier psychomoteur une fois par mois.

Le personnel sous l'impulsion et la responsabilité de la directrice doit mettre en application les dispositions contenues dans le projet d'établissement et le règlement de fonctionnement de la structure en accord avec la Charte Nationale pour l'Accueil du Jeune Enfant. Il est soumis aux obligations de réserve et de discrétion professionnelle.

La continuité de la fonction de direction, en l'absence de la directrice de l'établissement est assurée par la personne la plus diplômée, ou par la personne la plus anciennement qualifiée de la structure. L'ensemble du personnel de l'établissement est capable de mettre en place les différents protocoles d'urgence existants dans la structure.



D/ Les analyses de pratique et les formations

Chaque agent a la possibilité de suivre des formations tout au long de sa vie professionnelle par le biais du CNFPT afin de monter en compétence et Il est régulièrement évalué par l'accompagnant santé sur les protocoles de soin mis en place dans la crèche.

Une évaluation des compétences premiers secours est mise en place avec les pompiers chaque année pour l'ensemble du personnel ainsi que la manipulation des extincteurs et l'évacuation des locaux.

Une Psychologue est amenée à prendre en charge les analyses des pratiques professionnelles conformément à l'application de l'article R.2324-37 (projet en cours)

ARTICLE 2 LE PROJET ÉDUCATIF

1 L'ACCUEIL DE L'ENFANT DANS LA STRUCTURE

L'enfant a besoin que l'on commente ses actions, ses progrès ; il a également besoin que l'adulte lui explique ce qu'il fait avec lui (je t'enlève ton pull) ou ce qu'il va faire ; ainsi, l'enfant devient acteur et peut anticiper ce qui va se passer. Ce sont les fondations d'une relation de confiance de l'enfant avec l'adulte.

-A La période d'adaptation

Les horaires de la période d'adaptation sont programmés en fonction du rythme de l'enfant. Cette adaptation est faite progressivement. L'enfant vient dans un premier temps avec papa ou maman (ou les deux). Ce temps est un moment d'échange entre l'équipe et les parents. L'agente qui va suivre l'enfant, toute l'année dans sa section prend connaissance des rythmes de l'enfant et de ses habitudes de vie auprès de ses parents afin de les adapter au mieux avec ceux de la collectivité. Cette personne sert également de médiateur avec les parents qui ont alors un seul interlocuteur pendant l'adaptation ; elle leur pose des questions sur les habitudes de l'enfant et les restitue à l'ensemble de l'équipe. Une fiche signée par la personne qui a questionné les parents est alors déposée dans le cahier de transmissions afin qu'on puisse s'y référer à tout moment.

Les temps suivants permettent à l'enfant de découvrir les différents moments de la journée à la crèche. Ces moments sont également importants pour l'équipe, lui permettant de faire connaissance avec l'enfant et sa famille et, ainsi, de découvrir le rythme et les habitudes de l'enfant.



-B Les besoins de l'enfant

Le rythme de l'enfant

Un rythme régulier permet à l'enfant d'avoir des repères dans sa journée. Le rythme de l'enfant à la crèche se conforme au mieux de celui qu'il a avant son entrée dans la structure, tout en respectant les impératifs de la vie en collectivité. Le rythme de l'enfant est cerné à la fois lors de la première rencontre entre les parents et l'équipe mais également durant la période d'adaptation. Il est souvent différent du rythme de l'enfant à la maison, du fait de la présence d'autres enfants et des stimulations de la crèche : certains enfants dorment ou mangent plus à la crèche qu'à la maison ou inversement. Le rythme de l'enfant n'est pas figé, il évolue dans le temps, en fonction des besoins de l'enfant.

Les repères

Les rituels sont des repères qui permettent à l'enfant d'anticiper ce qui va se passer ensuite. Des rituels sont donc instaurés avant les repas et avant les siestes. Ils permettent également une transition et aident l'enfant à se poser et à se préparer à la phase suivante.

Le respect de son rythme de développement

Chaque enfant évolue à son rythme. L'enfant découvre lui-même ses nouvelles capacités, il fait lui-même ses acquisitions, ses expériences. L'enfant n'est pas mis dans une situation qu'il n'a pas découvert par lui-même (un enfant n'est pas installé en position assise s'il ne l'a pas encore acquis lui-même). Ainsi sa musculature est préservée. L'enfant est donc stimulé mais par « sur » stimulé.

L'autonomie

La crèche est un lieu propice à l'apprentissage de l'autonomie. Effectivement, une grande importance est attachée au fait de laisser faire l'enfant par lui-même, le laisser explorer, découvrir, en lui proposant par exemple de se débarbouiller seul à la fin du repas ou encore en lui donnant une cuillère afin qu'il essaye de manger seul. La présence des autres enfants va également dans ce sens ; par le phénomène d'imitation, l'enfant veut faire la même chose que le copain.

- C Le rôle des parents

Leur place dans la structure

Les règles de la crèche peuvent être différentes de celles de la maison. Les professionnelles ne substituent pas au rôle des parents mais sont un appui pour eux.

Il est attendu des parents une participation à la vie de la crèche. La crèche s'inscrit dans une dimension familiale. La relation de confiance avec le personnel de la structure et la transparence du côté des parents et du côté de la crèche sont les éléments structurant permettant à chacun de se sentir à l'aise dans la crèche. Des fêtes sont organisées au cours de l'année et les parents sont conviés.



Les idées des parents et leur contribution sont les bienvenus.

Des photos sont prises, lors des activités, à différents moments dans la journée, ainsi, les parents peuvent voir ce que l'enfant a fait, avoir des souvenirs de ces moments. Elles peuvent être affichées dans la section et/ou données lors de certaines occasions (fête des parents, fêtes de fin d'année..) selon autorisation parentale au sujet du droit à l'image.

Lors de l'arrivée et le départ de l'enfant

L'arrivée de l'enfant à la crèche se fait en douceur. C'est un moment de séparation de l'enfant avec son parent ; il passe alors du contexte familial à la crèche. La mise en mots de cette séparation permet à l'enfant de comprendre que son parent va travailler, qu'il pense à lui la journée et qu'il revient le chercher en fin de journée. C'est un moment essentiel qui conditionne la journée de l'enfant à la crèche et qui permet aux professionnelles de pouvoir anticiper la journée de l'enfant. Les parents sont invités à prendre le temps de cette séparation en restant un instant avec l'enfant, le temps qu'il reprenne ses repères dans la crèche. Le parent peut donc entrer dans la crèche, commencer un jeu avec l'enfant, dire bonjour aux autres enfants. Le temps de l'arrivée est également un moment d'échange entre le parent et l'animatrice, afin de savoir comment s'est passée la nuit, les repas... pour mieux anticiper la journée de l'enfant.

Le temps du départ est également un moment fort. Au moment du départ, le parent prend également le temps de rester un peu avec son enfant, ainsi, il peut achever un jeu, dire au revoir aux autres enfants. Les animatrices attachent beaucoup d'importance à ce moment ; le parent qui a laissé son enfant toute la journée est en droit de savoir comment celle-ci s'est déroulée, comment l'enfant a mangé, dormi, quelles activités son enfant a fait et quelles ont été ses réactions. Cet échange permet également d'aborder les éventuels moments difficiles de la journée (pleurs à l'arrivée, relations difficiles avec les autres enfants,...). Ce moment permet aux parents de pouvoir anticiper le déroulement de la soirée.

Ces deux temps sont l'occasion d'une rencontre entre les parents et les professionnels, c'est un moment privilégié qui permet d'échanger et d'instaurer une relation de confiance.

-D L'enfant en situation de handicap

Les enfants en situation de handicap peuvent être accueillis dans la structure. Un protocole d'accueil est envisagé en collaboration avec les parents, le médecin traitant et le RSAI, en tenant compte du handicap et de l'enfant lui-même. Les professionnelles attachent une importance toute particulière à l'accueil de ces enfants. L'accueil d'un enfant en situation de handicap lui permet de grandir avec d'autres enfants » et donc d'évoluer et d'être stimulé par le groupe. Le groupe se retrouve également enrichi par cette expérience de l'accueil d'un enfant en situation de handicap. Chaque enfant apprend ainsi la tolérance et le respect de la personne différente.

- E Les professionnels

Les professionnels veillent au respect des besoins fondamentaux de l'enfant. Elles



s'attachent à expliquer au maximum les choses à l'enfant ; ce qu'elles font, ce qu'elles vont faire, ce que l'enfant fait.

Concrètement les professionnels s'engagent à :

Faire confiance à l'enfant

Maîtriser la parole au-dessus de la tête de l'enfant

Verbaliser à l'enfant les intentions et les actes

Se mettre à la hauteur de l'enfant pour lui parler

Proposer sans forcer ou presser l'enfant

Valoriser et encourager l'enfant

Ne pas mettre l'enfant en situation d'échec

Ne jamais oublier l'intérêt de l'enfant

Ne pas étiqueter l'enfant et sa famille

Appeler l'enfant par son prénom

Respecter ses origines sociales et culturelles

Assurer un cadre laïque

2 L'ÉVEIL

A Les jeux

Le jeu est essentiel au développement de l'enfant. Dans la journée, l'enfant a donc des moments de jeu libre (jeux qu'il choisit lui-même, il sollicite l'intervention de l'adulte s'il le souhaite) et des moments d'activités dirigées (activité proposée par l'adulte, respectant certaines règles). Les activités sont proposées mais en aucun cas imposées ; l'enfant est invité à participer. Les jeux d'extérieur sont proposés aussi souvent que possible et lorsque le temps le permet.

Le jeu permet à l'enfant d'acquérir l'autonomie mais également, d'apprendre à interagir dans un groupe, avec d'autres enfants et des adultes ; il intègre également le respect des autres. Les bébés sont, aussi souvent que possible installés sur le tapis d'éveil, ceci permettant à l'enfant d'être libre de ses mouvements et de se mouvoir un maximum. Ils bénéficient, eux aussi d'activités adaptées à leur âge. Ils peuvent participer également aux activités des plus grands en tant que spectateurs. Différentes activités sont proposées aux enfants, elles visent à développer chacun de leurs sens. Ils découvrent les activités pratiques (peinture, dessin, chant, lecture...), les activités de toucher permettent à l'enfant de découvrir différentes sensations dans ses mains (toucher du riz, des tissus,..), les instruments de musique lui permettent d'explorer les sons, des activités de psychomotricité ; celles-ci apprennent à l'enfant à franchir des obstacles, à perfectionner la marche, mais également permettent de se défouler.

Dans ces activités, l'objectif n'est pas la recherche de résultat (par exemple, ce qui peut



amuser, interroger un enfant dans une activité de dessin peut être d'ouvrir et fermer les feutres). Un thème est choisi chaque mois ou par période. Les activités s'organisent donc autour de celui-ci. Les activités sont réfléchies à l'avance par les professionnels afin qu'elles soient réellement préparées et anticipées.

Les jeux sont non genrés et chaque enfant est libre de ses choix sans connotations d'aucune sorte (les petites filles font de la moto et les petits garçons poussent les poussettes...)

B La vie dans le groupe

L'enfant apprend en imitant.

Le groupe permet à l'enfant de découvrir les règles de vie en société. Un coin bébé leur permet d'apprendre à se retourner sur un tapis d'éveil et d'être protégé des plus grands ; cependant, les bébés sont amenés à aller dans l'espace des plus grands pour participer aux activités. Des règles de vie permettent à chaque enfant de trouver sa place dans la structure, à l'enfant de découvrir l'interdit et les limites nécessaires à son développement.

3 LE REPAS

Selon l'âge de l'enfant, les repas sont pris dans des conditions différentes. Les biberons, pour les bébés sont donnés dans les bras. L'heure du biberon est évaluée en fonction de l'heure du biberon précédent. Par la suite, les enfants pourront manger dans un transat puis, à table, avec le groupe. Un adulte étant toujours assis avec les enfants pendant ce moment de partage. Un rituel permet aux enfants de passer du temps de jeu au temps du repas. Les enfants qui n'aiment pas un plat ne sont pas forcés de manger cependant, il est important que l'enfant goûte le plat avant de le refuser. La crèche s'attache à respecter le régime alimentaire de chaque enfant. Les repas sont confectionnés chaque jour au sein de la crèche avec dans la limite du possible et selon la saison des produits frais, locaux et biologique (50% minimum)

4 LE SOIN

La propreté

Les changes sont effectués régulièrement afin d'éviter les érythèmes fessiers. Ce temps est un moment d'échange et d'intimité entre sa référente et l'enfant. Grâce à la mise en mot des gestes, l'enfant devient acteur et prend conscience de son corps.

L'apprentissage de la propreté est un moment important dans la vie de l'enfant qui lui permet de développer son autonomie. L'enfant peut également participer en s'habillant ou se déshabillant ou encore en rangeant ses vêtements dans son casier. Encore une fois, chacun va à son rythme. Le pot est dans un premier temps proposé à la maison puis, par la suite à la



crèche. On propose mais on n'impose pas à l'enfant le fait d'aller aux toilettes ou sur le pot.

5 LE SOMMEIL

Le rythme de sommeil de l'enfant est respecté au plus près dès son arrivée à la crèche, conformément au rythme que l'enfant a à la maison puis, le personnel observe l'enfant, les périodes propices à l'endormissement et lui donne un rythme qui lui convient au mieux. Le coucher peut être anxiogène, ce moment est expliqué à l'enfant avant de rentrer dans la chambre. Le rituel avant la sieste permet également à l'enfant de s'endormir sereinement.

Chaque enfant a son propre lit; les parents peuvent, s'ils le souhaitent, aménager l'espace sommeil de leur enfant avec des éléments rassurant tels une gigoteuse, un doudou.....

Le doudou est un objet transitionnel important pour l'enfant, il peut favoriser son endormissement. C'est un lien rassurant qui replace le cadre familial dans la vie de l'enfant à la crèche. Malgré cela, le doudou ou la sucette peuvent être un frein à la relation avec les autres enfants et au développement du langage. L'équipe attache donc un intérêt tout particulier à donner la « juste place » à ces objets transitionnels, afin qu'ils soient à disposition de l'enfant lorsqu'il en a besoin mais aussi qu'il puisse s'en détacher à certains moments de la journée lorsque l'enfant connaît bien la structure.

ARTICLE 3 LE PROJET SOCIAL ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

I - Le projet social

- 1 Le territoire et la démographie

La communauté de communes

La communauté de communes Celavu Prunelli regroupe 10 communes de la Haute Vallée de la Gravona et la vallée du Prunelli. Elle fait partie des trois intercommunalités corses n'ayant pas de littoral.

En 2016, 8 580 personnes vivent dans les 381 km² du territoire. Près de la moitié de la population (46 %) habite à Bastelicaccia, où est situé le multi-accueil Les papillons du Prunelli.

La commune de 4233 habitants s'étend sur un territoire de 1820 hectares.

En 2010, l'Insee a actualisé les définitions de zonages en aires urbaines.

Désormais, 9 communes du Celavu Prunelli font partie de la couronne du grand pôle d'Ajaccio, c'est-à-dire qu'au moins 40 % de la population en emploi travaille dans le pôle ¹ajaccien ou



dans des communes attirées par celui-ci.

En 2016, l'aire urbaine d'Ajaccio compte 106 488 habitants.

Le phénomène de périurbanisation qui touche la Communauté d'agglomération du Pays ajaccien (CAPA) s'étend à une partie de la C.C. Celavu Prunelli, se manifestant notamment par un solde migratoire positif, une extension des zones bâties et l'intensification des déplacements pendulaires.

Entre rural et périurbain

- Dans le territoire du Celavu Prunelli la densité de population est plus faible qu'au niveau régional (23 habitants/k m² contre 38 en région en 2016). Les densités de population n'ont cessé de croître depuis 1975, mais restent disparates entre les
- communes: la densité est conséquente aux portes d'Ajaccio (217 habitants/km² à Bastelicaccia) et très faible en amont des vallées (4 habitants/km² à Bastelica).

Les communes de la Haute vallée de la Gravona ainsi que Bastelica font partie du Parc naturel régional de Corse.

Compte tenu de son bâti et de sa population, Bastelicaccia est la seule commune de la C.C. relevant d'une unité urbaine. Les autres communes sont considérées comme rurales, selon cette seconde typologie de l'Insee datant de 2010.

La population de l'intercommunalité augmente à un rythme soutenu. Le solde migratoire du Celavu Prunelli figure parmi les plus élevés de Corse. La majorité des personnes récemment installées sont âgées de 25 à 59 ans.

La population a plus que doublé en près de 50 ans. La population du territoire Celavu Prunelli est passée de 4 008 habitants en 1968 à 8 580 en 2016. L'accroissement est plus rapide qu'en région (+ 114 % contre + 61 % en Corse sur la même période). Cette tendance se confirme sur la période récente puisqu'entre 2011 et 2016 la variation annuelle moyenne de la population est deux fois plus importante que celle de la région (+ 2 % contre + 1 %).

La C.C. Celavu-Prunelli fait partie des trois EPCI affichant les plus fortes progressions avec Marana-Golo et Costa Verde, qui se situent en périphérie des communautés d'agglomération du Pays Ajaccien et de Bastia. Ce dynamisme semble obéir à une logique d'accessibilité (services, emplois...) et révèle le caractère résidentiel de ces EPCI.

- 2 Les ménages et les familles

Depuis 1999, le nombre de logements dans le Celavu Prunelli a été multiplié par 1,5, soit près de 2000 logements supplémentaires. Environ la moitié des logements apparus dans cette période se situe à Bastelicaccia. Cet accroissement résulte à la fois



de nouvelles constructions et d'une forte diminution de la vacance. Le taux de logements vacants est passé de 8% en 1999 à 2% en 2016.

En 2016, la C.C. Celavu Prunelli compte plus de 500 résidences principales supplémentaires par rapport à 2011. Les logements 3pièces enregistrent la plus forte progression. Le nombre de maisons augmente 2,5 fois plus vite que le nombre d'appartements.

- Le parc actuel de résidences principales est composé pour $\frac{1}{4}$ de maisons construites entre 1971 et 1990. Bastelica et Ucciani concentrent plus d'un $\frac{1}{3}$ de l'habitat ancien (antérieur à 1919) du territoire. La typologie la plus répandue est celle des 5 pièces ou plus.
- Entre 2011 et 2016, 370 naissances ont été enregistrées dans la C.C. Celavu Prunelli, soit une moyenne de 74 naissances par an .Une vingtaine sont domiciliées dans les communes du CELAVU et 55 dans celle du PRUNELLI. Le taux de natalité dans la période 2011-2016 est supérieur à celui de la période 2006-2011 (9,1 ‰ contre 8,7 ‰). Le nombre de naissances par commune peut connaître de grandes variations d'une année à une autre, notamment dans les communes faiblement peuplées.

-3 l'accueil du jeune enfant.

]

En réponse à cette augmentation de logements et donc d'enfants potentiels à accueillir, la C.C. a ouvert une micro-crèche d'une capacité d'accueil de 10 places en septembre 2015 au niveau du lieu dit de BOTTACCINA et devant la demande croissante de places et dans l'impossibilité de modifier le bâtiment existant, la C.C. a décidé en septembre 2018 de l'ouverture d'une crèche plus grande à gestion intercommunale en lieu et place d'une crèche associative fermée suite à des difficultés financières.

La localisation de la crèche Les Papillons du Prunelli, près du groupe scolaire Auguste Gambarelli qui comprend une école maternelle et une école primaire, la rend facile d'accès pour les familles. Nous y accueillons en priorité les enfants faisant partie de la C.C., quelques soit leurs conditions familiales (en situation de travail , de recherche d'emploi , isolée, séparé...)

L'intercommunalité gère notre crèche de 36 places et une crèche de 20 places sur la commune d'Eccica Suarella. Une micro-crèche de 12 places est en cours de réalisation sur la commune d'Ocana et deux autres structures d'accueil de la petite enfance sont en projet sur la commune de Carbuccia et sur la commune de Vero, un Accueil de Loisirs Sans Hébergement est également en projet sur cette commune.

Les deux crèches bénéficient d'un partenariat avec la CAF, au sein de la Convention Territoriale Globale et avec la MSA. L'accueil de Loisir Sans Hébergement, I Zitelli di u



Prunelli, fait également parti de cette convention. Dans le domaine de la jeunesse, l'intercommunalité pilote depuis 2006, un Contrat Territorial Jeunesse et une maison des jeunes multisite a vu le jour en octobre 2021.

La C.C accueille également une Maison d'assistantes maternelles (MAM) et 8 assistantes maternelles indépendantes sur son territoire ;

Un Relais Petite Enfance est ouvert sur Ajaccio et permet l'accueil sur des temps donnés des assistantes maternelles avec les enfants qu'elles ont en garde.

4 l'action sociale de la communauté de communes

La Communauté de Communes a accentué ses efforts dans le domaine de l'action sociale dites d'intérêt communautaire, à travers ses politiques de développement territorial et ses services aux habitants. Elle est compétente sur les actions à destination de l'enfance et la jeunesse et il s'agit là d'un enjeu important pour les élus du territoire.

En cohérence avec les orientations citées précédemment, il a été mené sur le territoire un diagnostic social en collaboration avec la CAF, la MSA et la Collectivité de Corse.

Ce diagnostic a permis de mettre en évidence des problématiques qui ont été regroupé en quatre axes thématiques. Il a donc été décidé de mettre en place 4 commissions de travail autour de ces thématiques :

- Commission **Jeunesse**
- Commission **Parentalité/Petite enfance**
- Commission **Animation Vie sociale**
- Commission **Mobilité**

La structure multi-accueil est au cœur de l'action menée par la C.C concernant la parentalité et la petite enfance et dans ce cadre elle a mis en marche un nouveau partenariat tourné vers la parentalité depuis juin 2022 avec la Ludothèque d'AJACCIO afin d'animer des ateliers gratuits d'aide à la parentalité tout au long de l'année sur différents thèmes: le sommeil, l'allaitement , le portage....Ils sont ouverts à tous les parents de la crèche et du CELAVU PRUNELLI.

5 L'offre culturelle et sportive à destination de la petite enfance

La médiathèque situé près de la salle des fêtes de BASTELICACCIA a ouvert ses portes depuis 2018 en gestion communale. Les médiathécaires proposent des rendez-vous culturels et des activités thématiques pour les enfants . Un pôle informatique y est installé.



Le prêt de livre se fait régulièrement selon les thèmes abordés dans la crèche (les saisons, les couleurs....)

L'association TRALAVENTU gérée par une association loi 1901 propose aux enfants à partir de 4 ans des activités culturelles telles que : cours de chant, de guitare, d'anglais ainsi que des activités sportives telles que l'équitation , la danse , le théâtre.

Chaque année une manifestation autour du matériel de puériculture est organisée par la mairie. Appelée BASTELICIUCCI elle permet à toutes les familles qui le désirent le dépôt de vêtements ou objets de la petite enfance dans un premier temps puis la redistribution gratuite de ses dons aux personnes qui en ont besoin.

II Le projet écoresponsable

- Les papillons du prunelli , une éco-crèche en devenir

En 2021, la crèche s'est engagée vers une démarche de fonctionnement écoresponsable. Accompagnée par l'ambassadrice du tri de la communauté de communes, un certain nombre d'étapes ont déjà été franchies:

Diagnostic déchets de l'établissement.

Formation des agents sur le tri sélectif.

Élaboration d'un **plan d'action participatif** définissant 4 objectifs prioritaires . La participation des agents est une des clés de réussite car elle permet l'appropriation par les intéressées des nouveaux projets et elle facilite le processus de mutation-transition car les agents sont partie prenante de la définition des projets dès le début.

Les objectifs prioritaires sont les suivants :

- 1 La réduction des déchets et les produits d'entretien.
- 2 Trier les déchets.
- 3 Impliquer les parents et les enfants.
- 4 Mettre en place les mesures de la loi EGALIM

1 La réduction des déchets et les produits d'entretien :

La crèche va mettre en place une fontaine d'eau filtrée afin de réduire ses déchets plastiques dès la rentrée de septembre 2022.

Le personnel est sensibilisé sur sa consommation énergétique pendant son temps de travail (extinction des lumières , baisses des clim et chauffage en fin de poste , fermeture des robinets pendant le lavage des mains...)



Une étude est en cours sur l'utilisation du système d'eau osmosée qui nous permettrait l'arrêt complet de l'utilisation des produits ménagers classiques

Pour le nettoyage des surfaces le personnel utilise avec des lingettes lavables et non jetables.

2 Trie des déchets

Un tri des déchets est mis en place concernant les recyclables et les cartons bruns qui sont collectés chaque semaine au pied de la crèche par les agents de C.C.

Un recyclage des déchets alimentaires est organisé en interne.

Une utilisation de gros contenants est favorisée aussi bien en alimentation qu'en produits d'entretien.

3 Implication des enfants et des parents

L'enfant selon ses capacités est sensibilisé au tri sélectif par le biais du réemploi de cartons et autres bouteilles pour la confection des objets à l'occasion des fêtes marquantes de l'année (fêtes des parents , Noël....) et dans l'utilisation des poubelles adéquates au sein de la section à l'occasion des repas (pots de yaourt dans le conteneur jaune, etc.)

Des jeux sont élaborés sur le thème du tri dans la section des plus grands, futurs élèves de l'école maternelle.

Les parents sont invités par le biais de réunions d'information à partager sur le thème de l'écologie.

4 Mise en place de La loi Egalim

Après avoir été adoptée par le Parlement le 2 octobre 2018, la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable a été promulguée le 1er novembre 2018.

La loi issue des États généraux de l'alimentation poursuit trois objectifs :

payer le juste prix aux producteurs, pour leur permettre de vivre dignement de leur travail ;

renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits ;

favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous avec

AU MOINS 50 % DE PRODUITS DE QUALITÉ ET DURABLES AU 1er JANVIER 2022,

DONT AU MOINS 20 % DE PRODUITS BIOLOGIQUES

- Dans cette optique, un menu varié, confectionné sur place avec des produits soit locaux , soit AOP ou Label rouge ou au moins d'origine française, est proposé tous les jours avec un menu végétarien tous les 15 jours. La semaine du goût est organisé tous les ans afin de faire découvrir de nouveaux aliments aux enfants.

- L'emploi d'ustensile de cuisson, de réchauffage ou de service en plastique va

progressivement disparaître de la crèche.

5 Le matériel.

- Le matériel de puériculture et d'éveil est acheté auprès d'enseignes spécialisées sensibilisées au respect de l'environnement. De même les consommables (crayons, pâte à modeler , peinture...) sont achetées au niveau des entreprises spécialisées et ne sont renouvelés que si nécessaire, leurs contenants sont éliminés dans les containers dédiés afin qu'ils soient recyclés .
- La crèche collecte les piles usagées dans une boite qu'elle dépose au siège de la com-com. pour le recyclage.

